

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA CRISE

Dans le camp réactionnaire on affecte tantôt de rire et de plaisanter, tantôt de s'indigner au sujet du complot dont le gouvernement a résolu de poursuivre sinon les auteurs, tout au moins les complices. Le parti républicain ne saurait s'associer à cette hilarité, ni à cette indignation. Il a toutes les raisons possibles de prendre non pas au tragique, mais au sérieux, les menées factieuses de ceux qui ont entrepris d'agiter la France et de détruire la République.

Le spectacle auquel nous assistons est profondément navrant. Nous voyons des hommes qui se disent conservateurs ou patriotes accomplir une œuvre coupable.

Ne les a-t-on pas vus, après avoir solennellement déclaré qu'ils s'inclineraient devant l'arrêt de la Cour de cassation, toutes chambres réunies, traiter les membres du Tribunal suprême comme « les derniers des coquins », et les plus ignobles des « vendus ».

Dès l'instant où ces magistrats de l'ordre le plus élevé, que rien dans leur carrière n'a certes prédisposés à une excessive indulgence et qui, pour la plupart, étaient à priori opposés à la révision du procès Dreyfus, ont jugé conformément à leur conscience, sans se préoccuper de servir telles ou telles passions, ils sont, aux yeux de ces prétendus patriotes qui les jugent à leur tour, devenus des criminels d'Etat qu'on ne punirait pas trop rigoureusement en leur infligeant tous les supplices de l'île du Diable, voire même celui de la « double boucle ».

Quant à l'armée, où en serait-elle, où en serions-nous, juste ciel, si elle écoutait ces patriotes qui ne savent plus lui demander que de précipiter demain le pays dans la plus abominable des guerres civiles ? N'est-ce point déjà un très affligeant spectacle de voir que l'on a réussi à entraîner dans une voie fâcheuse des officiers jusqu'alors restés fidèles à la tradition d'une armée, dont l'honneur a toujours été d'être l'ennemi des *pronunciamentos*.

Il n'est pas jusqu'à la tranquillité de la rue que les réactionnaires ne revendiquent le droit de troubler impunément. L'érection, en plein Paris, de cette sorte de ridicule forteresse, du haut de laquelle un fauteur de guerre civile se proclame un héros, en est une preuve vraiment douloureuse et absolument intolérable.

Tel est le guet-apens auquel la coalition réactionnaire prétend conduire la République. Et il faudrait que celle-ci laissât bénévolement sacrifier par les mains de ses pires ennemis tout ce qu'elle représente de progrès, de liberté, d'espoir pour notre pays ! Il n'en peut être ainsi, et les républicains, plus que jamais, comprendront la nécessité de s'unir et de résister. Qu'ils aient l'énergie suffisante et la réaction sera vaincue.

C. R.

## Le Procès Dreyfus

Les séances continuent, mouvementées, mais ayant toutes un point de ressemblance.

Les généraux et les officiers défilent et emboîtent le pas au général Mercier en fortifiant leurs convictions par des pièces apocryphes, mais le général Mercier, lui, n'a engagé l'affaire que sur des convictions morales : ses convictions ont été affirmées par la série de pièces produites ultérieurement, qui ont servi à nourrir le dossier. Or, tous ces documents étaient faux, de telle sorte qu'il ne reste plus rien du dossier formidable qui pouvait légitimer l'accusation.

Si, parmi tous ces témoins, abusés par quelques aventuriers, dit le *Petit Bleu*, il se trouvait un homme qui vint dire : « Oui, j'ai été trompé, et quiconque, à ma place, aurait pu l'être ; oui, il y a une machination infernale, inspirée et dirigée par des condottières ; oui, les juges de 1894 ont été trompés, et les ministres de la guerre ont subi le même sort ; il n'y a aucune honte et aucune humiliation à l'avouer, » celui qui tiendrait ce langage s'honorait grandement, et il pourrait se vanter d'avoir vraiment fait un grand acte, qui ramènerait le calme dans les consciences et la paix dans les esprits.

Mais, hélas ! les passions sont trop violentes, les amours-propres sont trop éveillés.

Et nous, qui voudrions l'apaisement des colères et des haines ; qui serions prêts à le favoriser de toutes nos forces, nous craignons bien que, dans cette lutte entre deux partis violemment aux prises, le rôle des médiateurs et des conciliateurs ne soit frappé de stérilité et d'impuissance.

Le conseil de guerre a entendu hier le général Fabre, le colonel d'Abboville, M. Cochefert, L'archiviste Gribelin, le commandant Lauth et le capitaine Junck.

Les dépositions de MM. le général Fabre, du colonel d'Abboville mises en regard de celle de M. Cochefert, sont tout à fait symptomatiques de l'état d'esprit des témoins militaires. Tandis que le faux Henry, l'enquête de la cour de cassation, les événements survenus depuis la campagne de révision, ont lentement ébranlé la conviction de Cochefert et le font douter aujourd'hui de la culpabilité de Dreyfus, cette même campagne semble avoir enraciné la conviction des militaires. J'ai eu la curiosité, écrit M. Maurice Sarraut dans la *Dépêche*, de relire la déposition du général Fabre et du colonel d'Abboville à l'instruction d'Ormescheville et j'ai été frappé, en la comparant à celle d'aujourd'hui, de l'amplification qu'ils ont donnée à leurs accusations contre Dreyfus.

Le germe de l'hostilité qu'ils déposèrent dans les sillons du procès de 1894 est devenu une véritable moisson de haine. Dreyfus la fauchera-t-il ? Je commence à le croire, car une transformation s'opère en l'accusé. Il sent se resserrer autour de son être l'étouffement des présomptions qui le broya en 1894 ; il sent que de simples protestations d'innocence ne suffiront pas à contrebalancer l'effet produit par les accusations qui s'acharnent sur lui à chaque audience. Il comprend qu'on lui demande non seulement de nier, mais de discuter.

Il comprend au ton brusque avec lequel le président s'adresse aux témoins à décharge, qu'il n'a pas encore cause gagnée auprès du conseil de guerre. Aussi, rompant ses habitudes, a-t-il saisi l'occasion qui s'est présentée à lui pendant la déposition du capitaine Junck, de montrer par des faits l'injustice de certaines accusations. Il y a plei-

nement réussi. En conscience, je dois dire que si quelqu'un est sorti diminué de la confrontation de Junck et de Dreyfus, ce n'est pas l'accusé, c'est le témoin.

## Autour du procès

### La Durée des Débats

L'opinion générale, à Rennes, est que les débats ne seront pas clos avant le 15 septembre. On a entendu, en effet, jusqu'ici vingt témoins seulement de l'accusation sur les soixante-dix dont nous avons publié la liste. Il reste encore sept témoins cités par le président du conseil de guerre, une trentaine cités par la défense et ceux qui pourraient être appelés au cours du procès.

Nous savons en outre que des témoins n'ont reçu leur convocation officielle devant le conseil que pour le 3 septembre. Or, après l'audition des témoins, les confrontations, etc., il y aura la réquisitoire du commissaire du gouvernement et enfin les plaidoiries qui prendront plusieurs audiences : cinq, dit-on.

### Le Témoin Villon

Un journal de Grenoble publie les résultats d'une enquête qu'il a faite sur Villon, boyaudier à Lyon, lequel doit déposer devant le conseil de guerre à Rennes, au sujet d'une conversation sur Dreyfus que ledit Villon aurait entendue dans un hôtel de Berlin.

Après avoir rappelé que Villon était boyaudier à Grenoble, il y a moins de deux ans, notre confrère déclare qu'il était connu ici comme un joyeux fumiste, et il ajoute :

« Dix personnes nous racontent successivement qu'il lui arrivait souvent de raconter que M. de Bismarck, l'ancien chancelier de l'Empire allemand, n'avait aucun secret pour lui. Il lui racontait couramment, affirmait-il, son rôle en 1870 et lui donnait, au dessert, sa parole d'honneur que, lui vivant, l'Allemagne ne chercherait plus jamais noise à la France, et ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'à force de raconter ce conte monumental, M. Villon était arrivé à se persuader de son authenticité. »

## INFORMATIONS

### Une Circulaire de M. de Galliffet

Le général de Galliffet vient d'adresser aux gouverneurs de Paris et de Lyon, ainsi qu'aux généraux commandant les corps d'armée, la note suivante :

Les prescriptions formelles de la circulaire ministérielle du 3 mars 1893, interdisant d'une façon absolue, aux militaires de tous grades, de se faire recommander auprès du ministre par des personnes étrangères à l'armée, sont imparfaitement observées.

Le ministre est fermement décidé à ne tenir aucun compte des demandes et recommandations qui lui parviendront en dehors de la voie hiérarchique et à punir sévèrement les militaires qui contreviendront aux prescriptions de la dite circulaire.

GALLIFFET.

### Troubles à Paris

M. Sébastien Faure avait, dans le *Journal du Peuple*, convié les révolutionnaires à se rendre dimanche, à trois heures, sur la place de la République, pour protester en particulier contre les diverses manifestations antisémites qui se sont produites, ces jours derniers, principalement aux alentours de la rue Chabrol et en général contre les menées jésuitiques et césariennes. De leur côté, les diverses ligues nationalistes et anti-

sémites avaient déclaré qu'elles se livreraient à une contre-manifestation.

Les manifestations annoncées ont eu lieu. De violentes et nombreuses bagarres se sont produites sur divers points de Paris.

Des bandes révolutionnaires ont envahi l'église St-Joseph, ont brisé, saccagé et brûlé le matériel.

La police accourue en toute hâte, a dispersé les manifestants.

De nombreuses arrestations ont eu lieu. Il y a eu beaucoup de blessés, aussi bien parmi les manifestants que parmi la police.

Ces manifestations, dont on ne comprend ni le sens ni la portée, sont profondément regrettables.

### Au grand Occident !

La situation de M. Guérin et de ses compagnons devient de plus en plus critique. On sait, en effet, que la communication des égouts leur a été supprimée. Or, ils ont chez eux le tout à l'égoût. Comme les matières ne s'écoulent plus, c'est maintenant un véritable foyer d'infection, et, au lieu d'un malade, il y en a maintenant deux parmi les enfermés.

Il est fort à craindre qu'une épidémie typhique ne soit la résultante de ces émanations infectieuses, et on ne sait même si elle ne gagnerait pas le quartier.

De nombreux antisémites et nationalistes ont établi leur quartier général dans une brasserie de la rue Lafayette.

De nombreuses arrestations sont faites pour refus de circuler.

Il est probable que sous peu M. Guérin sera obligé de se soumettre à la loi.

### Mission Voulet-Chanoine

#### Deux officiers assassinés

Une dépêche du Soudan annonce que le lieutenant-colonel Klobb, qui avait été envoyé pour prendre le commandement de la colonne commandée par les capitaines Voulet et Chanoine a été assassiné, ainsi que le lieutenant Meunier, qui l'accompagnait.

Il est impossible malheureusement de douter de la réalité de cette affreuse nouvelle.

Le lieutenant-colonel Klobb et le lieutenant Meunier, envoyés à la recherche de la mission Voulet-Chanoine, dont ils avaient ordre de prendre le commandement, ont été lâchement fusillés sur l'ordre des officiers qui commandaient cette mission.

Après ce meurtre épouvantable, la mission s'est enfoncée dans la brousse.

## Education des jeunes filles

A propos du discours de M. Chaigne

### 2<sup>e</sup> ARTICLE

Il s'agit de savoir si la culture intellectuelle, scientifique bonne en soi, absolument, est bonne relativement à la jeune fille, à la femme complète que nous voulons qu'elle devienne et qu'elle soit.

Ce qui importe, c'est que le gain intellectuel ne soit pas une perte morale, un déchet familial, un risque de plus dans la constitution du bonheur conjugal.

Remarquons, au préalable, qu'une période momentanée de trouble et de déséquilibre, qu'une crise d'orgueil pédagogique, de fierté grammaticale, n'aurait rien que de naturel et de prévisible s'il en est des esprits comme des corps qui ne se développent que par une série évolutive de révolutions.

Remarquons aussi que l'élan est donné, que les curiosités sont en éveil, que les journaux et les Revues surajoutent du dehors leurs provocations mentales à l'appétit intérieur de connaître, et dans l'incapacité dont il faut se féliciter d'ailleurs, d'enrayer les inclinations multipliées de l'esprit féminin émancipé désor-

mais, il convient d'organiser ces curiosités et ces recherches et d'intégrer fortement la culture de l'intelligence dans l'idéal total de la femme moderne. Pour nous résumer par anticipation dans une formule, nous dirons que le problème est, non pas de juxtaposer seulement mais de concilier, d'harmoniser sympathiquement la bachelière et la ménagère.

Nous pourrions d'abord donner en exemple le sexe masculin, et rappeler les anathèmes, les diatribes, les pronostics, les prophéties accumulées contre l'élargissement et la vulgarisation de la culture. Pour ne toucher ici qu'un point de cette question immense, on nous concèdera bien que les progrès pratiques, utilitaires, matériels et tangibles de l'humanité ont coïncidé avec les progrès purement spéculatifs; et la continuité, la progressivité de cette coïncidence montrent bien qu'il est légitime d'y voir un rapport de cause à effet. Il est frappant, en plus, d'avoir à constater que les mêmes grands esprits ont vu très loin dans le ciel et très précisément à leurs pieds, comme si l'acuité du regard contractée dans la poursuite des horizons lointains se retrouvait dans la découverte des faits prochains et des allègements positifs. C'est Pascal, perdu en apparence sur l'Océan des infinis, qui invente l'omnibus et la brouette; le même Kant critique avec une égale pénétration la Raison pure et l'emploi du maillet.

On ne voit pas pourquoi la femme ne pourrait pas cumuler aussi, en raison réciproque, les infiniment grands et les infiniment petits, réfléchir sur la destinée en général et sur le meilleur ordre à tenir dans la maison qui est une part importante de sa destinée spéciale, s'intéresser tout à la fois à la gravitation des étoiles et à celle des condiments.

En quoi des spéculations générales sur le Cosmos pourraient-elles nuire à l'organisation du petit monde qu'est la famille, à l'édification de ce cosmos immédiat et cher qu'est, que doit être un intérieur familial? et tout au contraire, d'avoir lu par exemple, l'introduction à la Médecine expérimentale de Claude Bernard, ou la Synthèse chimique de Berthelot, ne doit-il pas, par une conséquence logique, déterminer le goût de la méthode dans les soins journaliers, dans les triturations ménagères en même temps que par une transposition facile le pouvoir synthétique général s'applique et se réalise dans la préparation des aliments, dans la constitution des mets dont l'excellence en réjouissant l'estomac pose l'une des bases essentielles de l'accord conjugal et de la santé de l'esprit.

Un repas n'est assurément pas une chose grossière et banale; c'est la récréation dans le plein sens du mot; le corps et l'esprit s'y refont, s'y créent à nouveau; pendant que les aliments apportent à l'organisme les éléments de sa reconstitution, les regards se complaisent à l'arrangement des vaiselles, à l'aménagement esthétique des fleurs et des fruits. Il n'est pas de table si modeste qui ne puisse s'égayer d'un bouquet de fleurs, s'empanacher d'un peu de verdure.

Les regards enfin se complaisent sympathiquement au groupement familial, se renvoient de chères images pendant que s'échangent des paroles de détente et d'affection; de telle sorte qu'un repas porte au plus haut et au meilleur point notre sensibilité tout entière par la cumulation harmonique des sensations et des sentiments. Il n'est donc pas indigne de nos jeunes femmes les plus cultivées de donner leur soin, leur sollicitude à ces préparations.

Telles sont, selon le fil un peu délié du souvenir et du commentaire, les idées suggestives, les aperçus d'une si grosse importance familiale et sociale émis et propagés par M. Chaigne, dans le beau discours prononcé récemment à la distribution des prix du Collège de jeunes filles, discours fructueux et novateur qui a relevé l'éclat souvent amorti par l'habitude de ces sortes de cérémonies.

CHRONIQUE LOCALE

Caisse des dépôts et consignations

Le Journal officiel publie l'état des comptes antérieurs au 31 décembre 1870, tombant sous l'application de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895.

Voici le passage relatif au département du Lot.

Arrondissement de Cahors

DELSÉRIES, 22 mars 1870. — Ayant droit inconnus.

Arrondissement de Figeac

Néant.

Arrondissement de Gourdon

BRAS (Pierre), 1<sup>er</sup> juin 1870. — Bras (Baptiste), Bras (Marie), Bras (Pauline), à Reilhaguet; Bras (Marie), à Montmarsis; Bras (François), Javion (Jean), à Terregaye, commune de Pinsac.

Ponts et chaussées

Par décision ministérielle en date du 11 août courant, les commis des ponts et chaussées dont les noms suivent obtiennent un avancement de classe :

Passent de la 2<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup> classe.

MM. Guiraud, de Cahors.  
Combecave, id.  
Delrieu, id.

Péridé, de Figeac.  
Fréchet de Gourdon.

De la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> classe :

M. Sudrie, de Cahors.

De la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe.

MM. Coutrix, de Cahors.  
Cabanel, id.

Commission départementale

Séance du 21 août

Présents: MM. Iscard, président; Cocula, Longpuech, Delpont et Relhié, secrétaire.

Absents: MM. Laparra et Pradines, excusés. M. le préfet assiste à la séance.

La Commission a statué sur les affaires suivantes:

Soucirac, Francoulès, Marcihac, Padirac et Aynac, demandent des secours pour travaux communaux. Les fonds de police correctionnelle affectés à cet objet étant épuisés, la commission ne peut donner satisfaction immédiate à ces cinq communes; mais elle s'engage à accorder les secours à ces communes; en proportion de leurs besoins, dès l'ouverture du prochain exercice.

Lagardelle. — Réparation à la toiture de l'école. — Accordé 30 fr.

Concorès. — Réparation au mur des écoles. — Accordé 150 fr.

Girac. — Construction d'un préau couvert. Accordé 100 fr.

Flaugnac. — Réparation à l'école des filles. — Accordé 50 fr.

Bélage. — Réparation à l'école de garçons. — Accordé 100 fr.

Lascabanes. — Réparation au perron de l'église. — Ajourné.

Catus. — Réparation de l'église de Salvezou. Accordé 75 fr.

Saint-Vincent. — Réparation au clocher de l'église de Cournou. — Accordé 30 fr.

Le Montat. — Réparation au toit de l'église et au presbytère. — Accordé 35 fr.

Maxou. — Réfection du toit du presbytère de Saint-Pierre-Lafeuille. — Accordé 50 fr.

Cornac, Pescadoires et Lamothe-Fanelon. — Demandes de secours pour des chemins ruraux.

— Ajourné faute de fonds disponibles, et faute de reconnaissance des dits chemins.

Reyrevignes. — Classement d'un chemin ordinaire n° 2. — Approuvé la revision du classement.

Aynac. — Chemin n° 8. — Avant-projet. — Approuvé. Utilité publique.

Assistance médicale. — Appareil orthopédique, Philippe Mourguès, de Larnagol. — Approuvé.

Pensions aux vieillards et infirmes. — Jean Peyridieu, de Pinsac. — Approuvé.

Mandats émis en 1899. — Acte est donné.

Mutualité scolaire. — Répartition d'un crédit de 100 fr. voté par le Conseil général. — Accordé 100 fr. à la « Mutualité de Cahors », la seule qui existe actuellement.

Castelnau. — Reconnaissance d'un chemin rural. — Arrêté du préfet. — Approuvé.

Compte de gestion du trésorier payeur général. — Acte est donné.

Dépôt du budget départemental par M. le préfet. — Acte est donné.

Compte départemental. — Communication de M. le préfet. — Acte est donné.

CAHORS

CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire, samedi soir à 8 h. 1/2.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Mazières, Péridé, Caviolle, Ausset, Delbru et Vincens.

M. le Maire préside.

M. Rouffé est désigné comme secrétaire.

— Le conseil approuve les dépenses imprévues ordonnées par le Maire et s'élevant à la somme de 340 francs 45.

— MM. Delpoch et Bousquet sont désignés pour dresser, de concert avec le Maire, la liste des électeurs consulaires.

— Avis favorable est donné à une demande de M. Milhas qui, en raison des charges de famille qui lui incombent, sollicite une dispense pour la période de 28 jours qu'il doit accomplir.

— Avis favorable également à deux demandes de bourses sollicitées par MM. Bienassis et Louis Carayon pour leurs fils.

— M. le Maire donne lecture d'une délibération du conseil municipal de Larroque, au sujet d'une réparation à faire à un mur situé sur la route de Larroque à Cahors; cette réparation incomberait à Cahors, d'après le conseil de Larroque. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

— Le conseil vote 6000 francs, comme les années précédentes, pour l'abonnement des vendanges.

— M. le Maire donne ensuite communication d'une lettre de M. le préfet informant le conseil que la commission de l'assistance médicale a exprimé le désir, qu'à l'avenir, les médicaments soient fournis aux indigents par la pharmacie de l'hospice. — Avis favorable.

— Le conseil décide de payer la pension de la veuve Bouscary à l'asile de Leyme, la famille étant dans l'indigence.

— M. le Maire est autorisé à mandater la somme nécessaire pour l'établissement d'un paratonnerre sur la poudrière.

Au sujet de la poudrière, M. Guiraudie demande qu'il ne soit pas passé de bail écrit et que les choses soient réglées comme par le passé. — Adopté.

LE 4<sup>e</sup> BATAILLON

M. le Maire donne lecture d'une lettre du commandant du génie de Montauban qui informe le conseil, qu'en raison de la diminution des contingents, la formation des 4<sup>es</sup> bataillons est ajournée.

Voilà qui rassurera ceux de nos concitoyens qui pensaient que Cahors devait perdre une partie de sa garnison.

— Le conseil vote une subvention de 50 fr., à prendre sur les dépenses imprévues, en faveur de la « Mutualité scolaire » fondée dans les écoles de la 2<sup>e</sup> circonscription de Cahors.

— La famille de M. Ilbert, interné à Leyme, informe le conseil qu'elle paiera la pension de cet aliéné jusqu'à concurrence de la somme de 300 francs. Le surplus de la pension incombera au département et à la commune de Cahors.

— Un monument patriotique doit être élevé à Nice à la mémoire des combattants de 1870 et à la mémoire de Gambetta. Le comité sollicite une subvention de la ville de Cahors. — Renvoyé à la commission des finances.

— M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le proviseur du lycée Gambetta, au sujet des notes des boursiers de la ville. Ces notes sont excellentes.

M. Guiraudie demande que cette lettre soit communiquée à la commission des écoles. Il serait bon, dit-il, que les communications du proviseur eussent une sanction et que l'on encourageât, par exemple, les boursiers qui sont particulièrement bien notés, en augmentant, quand cela serait possible, la fraction de bourse qu'ils possèdent déjà. — Adopté.

M. le Maire est autorisé à acheter un cheval pour remplacer celui du service municipal, qui ne peut plus assurer le service.

LES MAGASINS DE LA BIBLIOTHÈQUE

M. le Maire qui avait été autorisé à traiter de gré à gré pour la location des magasins situés au rez-de-chaussée de la bibliothèque, informe le conseil qu'il a traité avec M. Dreuilhe. Ce dernier loue le local pour une durée de 18 ans, moyennant une somme de 1500 francs par an.

Toutes les réparations restent à la charge de M. Dreuilhe. Cependant, si par suite de décès ou pour cas de force majeure prévu dans le traité, le bail prenait fin avant l'expiration de la 4<sup>e</sup> année, la ville tiendrait compte à M. Dreuilhe des réparations. Après la 4<sup>e</sup> année, les réparations restent l'absolue propriété de la ville.

Le bail commencera le 1<sup>er</sup> décembre prochain et il demeure entendu qu'éventuellement les réparations devront avoir, au préalable, l'approbation de la ville.

— Le locataire du Café de la Comédie dont le bail expire le 31 octobre prochain, demande le renouvellement de ce bail aux mêmes conditions. — Approuvé.

LE PONT-NEUF

M. Delpoch, rapporteur, donne connaissance au conseil d'un très intéressant et remarquable rapport sur la reconstruction du Pont-Neuf.

Le conseil avait tout d'abord songé à une combinaison qui paraissait excellente, puis il a pensé que le meilleur moyen d'obtenir le classement de ce pont en première ligne, avec celui de Pinsac, était de proposer au Conseil général de faire l'avance de la subvention que le département devra verser en 1904 ou 1905.

La ville contracterait au Crédit Foncier un emprunt de pareille somme et voterait une imposition extraordinaire de 763 millièmes de centime pour payer les intérêts de cette somme. Cette imposition disparaîtrait lorsque le département verserait la subvention promise.

On voterait, en outre, un emprunt de 110,000 francs pour la part contributive de la ville et une imposition extraordinaire correspondante pour l'amortissement.

On demanderait enfin à l'Etat de vouloir bien accorder dès maintenant sa subvention. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Guiraudie, Talou et Relhié, les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

ÉCOLES, CASERNEMENT ET MUSÉE

M. Guiraudie, rapporteur, soumet ensuite au conseil les projets d'emprunt pour les écoles, le casernement et le musée.

Il avait pensé tout d'abord qu'en présence des grands travaux projetés, le conseil municipal actuel n'avait pas l'autorité nécessaire pour voter un emprunt qui devait être forcément considérable. Mais le projet primitif a été réduit aux travaux étudiés depuis longtemps déjà et pour lesquels, par suite, le conseil ne saurait avoir aucune hésitation: réfection du Pont-Neuf, création d'écoles, appropriation du Vieux-Palais pour le casernement des réservistes et construction du musée.

La création des écoles entraîne une dépense de 100,000 francs.

Le casernement : 10 000 francs

Le musée : 50,000 francs.

On passe au vote.

L'emprunt des écoles et du casernement est voté à l'unanimité. M. Magne, seul, s'abstient.

L'emprunt pour le musée est voté par tous les conseillers à l'exception de MM. Roussel, Cagnac et Magne qui votent contre.

LE COLLÈGE DE JEUNES FILLES

M. Cagnac demandant s'il n'y aurait pas lieu de prévoir l'agrandissement des bâtiments du collège en vue de la transformation en lycée (M. Magne dresse l'oreille...) M. Del-

port fournit quelques renseignements. Il dit qu'il a causé de la question avec M. le Recteur. Ce dernier l'a informé qu'une nouvelle demande de la ville devait être faite. Le Recteur a promis d'appuyer très sérieusement la demande au succès de laquelle il croit du reste fermement.

M. Talou promet de son côté de faire d'actives démarches pour obtenir le résultat désiré.

En tout cas ajoute M. Delpont nous n'avons pas à nous occuper de la somme nécessaire pour l'agrandissement du bâtiment. Si la ville obtenait satisfaction pour la transformation du collège en lycée la subvention qu'elle accorde actuellement à cet établissement serait diminuée des 2/3 environ ce qui suffirait à faire face aux dépenses nécessaires pour l'agrandissement exigé par l'administration.

En attendant, le Conseil décide de renouveler, pour un an, le traité du collège.

La séance est suspendue.

À la reprise, on procède à la nomination des commissions. Sont nommés :

Commission des finances : MM. Mazières, Delpont, Relhié, Péridé, Soulié, Vincens, Bousquet, Brunies, Guiraudie.

Travaux publics : MM. Parazines, Delpoch, Ausset, Clary, Cayla, Delfour, Caviolle, Besse, Rouffé.

MM. Cubaynes et Ferré, soumis à l'alignement, demandent une somme de 28,000 fr. à la ville, 16,000 pour le terrain et 12,000 d'indemnité. Le Conseil décide que le Maire fera des offres aux intéressés.

— M. Delpont dit que puisqu'on a voté les emprunts pour les grands travaux, il serait bon de s'occuper du plan de la ville, décidé depuis longtemps.

M. le Maire répond que M. Ouin a offert de faire ce plan à temps perdu.

— M. Delpont demande également que nos représentants fassent auprès de M. Larroumet de pressantes démarches pour qu'il nous fasse obtenir de la direction des beaux-arts une subvention aussi forte que possible en vue de la construction du musée.

HOTEL DES POSTES

M. le Maire entretient ensuite le Conseil de la question de l'Hôtel des postes. J'ai reçu, dit-il, les renseignements que j'avais sollicités de M. le Ministre des postes et télégraphes. Il résulte de ces renseignements que la ville doit offrir le terrain gratuitement; si ce terrain est agréé par l'administration, les frais de construction incomberont à l'Etat.

Si le Conseil m'autorise à former le dossier, poursuit M. le Maire, je crois pouvoir affirmer que la ville n'aurait pas un sou à payer pour le terrain. Le Conseil remercie M. le Maire et donne l'autorisation demandée.

De la suite de la discussion qui a eu lieu il résulte que le terrain en vue serait situé devant l'hôtel Combelles.

Plusieurs conseillers font remarquer que cet emplacement n'est pas central, mais MM. Delpont et Costes déclarent qu'on obtiendrait très facilement un second bureau place Thiers ou dans ces parages.

M. Brunies donne lecture d'une lettre adressée au Conseil par deux curés de la ville qui demandent une indemnité de logement. Cette demande ne changera pas les conclusions de mon rapport, déclare M. Brunies, mais par déférence pour les signataires de la lettre, je demande le renvoi à la commission des finances. — Adopté.

— On vote : 1<sup>o</sup> un crédit de 500 francs pour un supplément de dépenses imprévues, occasionnées par l'établissement de la borne-fontaine de la place Galdemar et nivellement de cette place.

2<sup>o</sup> un crédit de 165 francs pour réparations urgentes à la toiture de l'église de Larozière.

Une somme de 900 francs est demandée pour réparations à l'église de St-Henri. Le Conseil est d'avis de les accorder mais on sollicitera une subvention du Conseil général.

M. Malbert, demeurant rue Pierre Brunies, demande l'alignement; les conclusions du rapporteur M. Rouffé sont adoptées.

Sur rapport du même conseiller, une somme de 1268 francs provenant de rabais sur des réparations aux édifices communaux, sera employée à d'autres réparations urgentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Lycée Gambetta

À partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les jeunes gens qui se destinent aux Ecoles des Arts et Métiers ou à l'Ecole des apprentis Mécaniciens de la Flotte trouveront au Lycée Gambetta tous les éléments d'une solide préparation à ces écoles.

Des cours spéciaux répondant à toutes les exigences des programmes seront organisés, ainsi que des interrogations portant sur toutes les matières de l'examen.

Une large part sera faite aux travaux manuels, une des matières les plus importantes du concours.

Le Proviseur,

Henri FOURNIER.

Petits potins

La liste s'allonge démesurément!... Le dernier nous arrive, en droite ligne, de Grézels, pays du bon vin!...

Soyons discrets! et contentons-nous, pour l'instant, de noter tous ces petits potins.

On ne sait ce qui peut arriver et on pourrait être heureux de les retrouver un jour soigneusement catalogués.

**Ecole des Petits-Carmes**

La *Défense* contenait samedi, en supplément, un petit papier ainsi conçu :

**Société Civile**

MM. les Actionnaires de la Société Civile de l'Ecole des Petits-Carmes sont invités, par lettre à se rendre à une Assemblée générale très importante qui aura lieu, jeudi prochain, dans une des salles de la maison des Petits-Carmes.

Les personnes qui n'ont pas encore souscrit, mais qui veulent le faire, pourront y assister.

Le secrétaire du Comité de formation,  
G. MAGNE.

De la galette, et encore de la galette !... M. Magne est insatiable ! Dans le cas présent, il fera certainement un four complet.

Peut-être les actionnaires et les délégués de la Société civile eussent-ils été bien inspirés en faisant signer cet appel par une autre personne. Il y a des noms qui inspirent confiance, d'autres pas !...

**Le Loricet de la Défense**

On lit, dans la *Défense* de samedi, sous le titre « attentat contre M. Labori » :

Nous respectons scrupuleusement la forme typographique du morceau.

... M. Labori, un des avocats de Dreyfus, a été frappé par derrière d'une balle rée par un assassin qu'on n'a pas encore retrouvé — ni la ballenon plus, d'ailleurs. Bien mieux, M. Chincholle, correspondant dreyfusard du « Figaro » déclare avoir cherché en vain dans l'habit porté par M. Labori, le trou que cette belle aurait dû y faire....

Autrement dit, Labori est un imposteur qui n'a pas plus de balle dans le dos qu'il n'y a de trou à sa veste.

Et voilà comment on écrit l'histoire ! Ce n'est pas plus malin que cela !

**Le Bal de la Basoche**

On nous prie d'insérer la note suivante : Depuis longtemps, les clercs de la Basoche de la ville de Cahors avaient l'intention de remplacer leur Banquet annuel par un Bal au théâtre.

Convaincus aujourd'hui que cette fête ne manquera pas d'être des plus brillantes par sa nouveauté, quelques-uns d'entre eux ont pris l'initiative de l'organisation de cette fête et font appel à tous leurs collègues des études de notaires, avoués et huissiers, et des bureaux des greffes et hypothèques.

Ils les prient donc instamment de vouloir bien se rendre sans abstention le samedi 26 août courant à 8 heures 1/2 du soir très précises dans une des salles de la Mairie qui sera mise à leur disposition.

Ordre du jour : Constitution d'un Bureau.

**Un groupe de la Basoche**

**Noyé**

Le cadavre du jeune Grenat, dont nous avons annoncé la disparition dans la rivière du Lot, a été retrouvé samedi soir vers cinq heures par le sieur Auguste Delmas, demeurant au faubourg St-Georges, et a été monté à la surface de l'eau par le sieur Louis Max, au moyen du plongeon dirigé par Delmas.

Ce malheureux jeune homme se trouvait à 50 mètres environ de la chaussée de Labéraudie et à 25 mètres du bord.

Il a été transporté immédiatement au domicile de ses parents, après les constatations d'usage.

**Tribunal correctionnel**

La nommée Honorine Vaysse, veuve Vincent, âgée de 33 ans, originaire de Sérignac (Tarn-et-Garonne), dont nous avons annoncé l'arrestation pour vol de 80 fr. au préjudice du sieur P. S..., vient d'être condamnée par le tribunal correctionnel à quinze jours de prison.

**Musique du 3<sup>e</sup> de ligne**

**PROGRAMME DES 24 ET 27 AOUT**

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon.)  
Signal d'orage, all.  
La petite mariée, ouv.  
Flèches d'amour, valse.  
Mascarade, ballet.  
Ondulation, mazurka.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 19 au 21 août 1899

**Naissances**

Tranier Marguerite-Marie-Louise, place du Théâtre.

**Décès**

Grenat Charles Raymond, étudiant, 17 ans, au lieu dit Chaussée de Labéraudie.  
Mourgues Antoine, menuisier, 72 ans, célibataire, rue du Bousquet, 3.

**Arrondissement de Cahors**

**PRADINES.** — Le 15 du courant, vers 10 h. du soir, un incendie occasionné par la chute d'une lampe à essence, a éclaté chez le nommé Besse, Pierre, propriétaire à Pradines.

La maison et presque tout ce qu'elle renfermait ont été la proie des flammes.

Les pertes, évaluées à la somme de 4,950 fr., sont couvertes par une assurance.

**Arrondissement de Figeac**

**LENTILLAC.** — *Brûlée vive.* — Dans la matinée du 13 août, un incendie s'est déclaré dans une maison d'habitation sise au hameau de Larrouffie, commune de Lentillac et a détruit complètement cet immeuble et tout ce qu'il renfermait, appartenant au sieur Mazet, âgé de 75 ans.

Malheureusement tout ne se borne pas à ces pertes matérielles, on a à déplorer une mort.

Mme Mazet, âgée de 83 ans, se trouvant seule dans la maison au moment de l'incendie et personne n'ayant pu lui porter secours, a péri dans les flammes.

Les pertes, évaluées à 4,800 fr., ne sont couvertes par aucune assurance.

**L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs articles de nos correspondants.**

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché de nos rentes reste hésitant. Le 3 0/0 se traite à 99,92, le 3 1/2 0/0 à 102. Nos sociétés de Crédit montrent par contre une grande fermeté.

Les fonds étrangers sont sans affaires. Parmi les valeurs d'exposition, les actions de l'Epicycle sont à 125 et 127 fr.

**L'Assurance sur la Vie**

La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc., de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante. A l'âge de 60 ans le taux d'une rente viagère payable par semestre est à la Nationale de 8,49 0/0 soit 5,49 0/0 supérieure à l'intérêt de 3 0/0 que donnent aujourd'hui les valeurs de tout repos. Si le capital constitutif de la rente était versé 5 ans d'avance à 55 ans l'entrée en jouissance restant fixée à 60 ans, le taux de la rente serait de 11,066 0/0. La Nationale dont le siège est à Paris, 18, rue du 4 Septembre, tient gratuitement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

**CONSEIL GÉNÉRAL**

**Séance du 21 août 1899**

La séance est ouverte à 4 heures 3/4. M. Marcenac, doyen d'âge, préside. M. Ernest Talou remplit les fonctions de Secrétaire.

M. le Préfet et le Secrétaire Général assistent à la séance.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Bessières, Pradines, Roques, Fabre, Cassaignes, De Lamaze, Calmon, Laparra, Murat et Daffas.

On procède à l'élection du bureau. Votants : 19

**Président :**

M. de Verninac, 15 voix, élu.  
Bulletins blancs, 4.

**Vice-Présidents :**

MM. Rey, 16 voix, élu.  
Vival, 14 voix, élu.

**Secrétaires :**

MM. Talou, 16 voix, élu.  
Delpont, 15 voix, élu.

M. Marcenac invite les élus à prendre place au bureau.

M. de Verninac remercie ses collègues à peu près dans les termes suivants :

Je ne sais, Messieurs, quelle expression employer pour vous témoigner ma reconnaissance pour la marque d'estime, de confiance et d'amitié aussi, que vous venez de me renouveler. Il me suffira, sans doute de rester ce que j'ai toujours été : entièrement dévoué aux intérêts du département. Je m'efforcerai de diriger nos débats avec impartialité et bienveillance.

La politique doit être absente de nos délibérations, cependant je crois être l'interprète de la très grande majorité d'entre vous, pour dé-

clarer que si jamais la République était menacée nous serions presque tous d'accord, quelles que soient nos opinions personnelles, pour la défendre contre la réaction césarienne ou autre.

Mettons-nous sans retard au travail. Ainsi nous témoignerons de notre dévouement à la République et en nous occupant des affaires départementales nous rendrons bon compte du mandat qui nous a été confié.

Je remercie en votre nom notre aimable doyen d'âge qui semble rajeunir à chaque session (*marques d'approbation*).

M. de Verninac invite ses collègues à être exacts aux séances des commissions du matin afin d'activer autant que possible les travaux du Conseil.

Diverses communications et vœux sont renvoyés à la troisième commission.

A ce moment, tels les carabiniers...., M. Cassaignes fait une entrée aussi triomphale que tardive. En passant il adresse un salut cordial à la presse charmée, qui déplorait vraiment l'absence de ce vieil ami !...

M. Rey donne ensuite lecture d'un travail très long, mais très intéressant, très documenté surtout sur la caisse d'assurance des planteurs. Il dit que cette caisse qui fonctionne depuis cinq ans est depuis longtemps déjà en butte à de vives et nombreuses critiques. Aussi, poursuit-il, convient-il de rechercher sans parti-pris si ces critiques sont fondées et s'il serait possible de porter remède aux points défectueux.

Les critiques sont de deux ordres. Elles s'adressent à la loi et au règlement. La loi, il n'est pas au pouvoir du conseil général de la modifier, il ne peut se préoccuper par suite que des critiques contre le règlement de la caisse.

M. Rey examine alors une à une toutes ces critiques et rejetant les unes après avoir démontré leur inanité, conservant celles qui paraissent fondées il indique les mesures à prendre pour donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux intéressés.

Cette remarquable étude est renvoyée à la commission compétente ainsi que deux vœux de MM. Linol et Vival.

Séance demain à deux heures

**Séance du 22 août**

La séance est ouverte à 2 h. 40, sous la présidence de M. de Verninac.

M. le préfet assiste à la séance.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Murat, Calmon, Pradines, Laparra.

M. Talou donne lecture du procès-verbal de la première séance. Il est adopté sans observation.

M. Cassaignes fait une longue observation sur le procès-verbal de la dernière séance d'avril, au sujet des médicaments fournis par les médecins « tenant boutique » et ordonnés par eux-mêmes aux indigents.

M. Vival dit qu'on n'a pas tenu compte de la décision du Conseil général et il demande que les médicaments fournis contrairement à cette décision ne soient pas payés.

M. Cassaignes dit que le Conseil avait pris une décision générale visant les médecins « tenant pas boutique » et les autres.

M. Vival dit que c'est une erreur.

M. Cassaignes insiste et cogne du poing avec énergie.

M. de Verninac dit que dans la dernière séance d'avril la discussion fut confuse, en raison du départ précipité des conseillers, quoi qu'il en soit, il s'agit d'une simple observation au procès-verbal et il ne peut laisser prolonger la discussion.

M. Pauliac croit que la proposition était absolument générale.

M. de Verninac, la question ne peut être tranchée que par un vote. Il y aurait donc lieu de faire une nouvelle proposition.

MM. Lachière et Delpont croient que la proposition du Conseil a été limitée aux médecins tenant boutique.

M. de Verninac insiste sur la nécessité de déposer une nouvelle proposition.

L'incident est clos.

Lecture est donnée d'un vœu sur la mutualité. Renvoyé à la commission compétente.

M. Cocula dépose un vœu sur le même objet, mais plus étendu. M. Cocula veut une caisse pour la vieillesse se substituant à toutes les caisses.

M. Linol demande le vote d'un crédit de 250 francs non prévu, pour payer le 4<sup>e</sup> trimestre du bail de la caserne de gendarmerie de Gourdon. — Renvoyé à la commission des finances.

Au moment de la discussion du budget, M. Vival demande que tous les crédits d'entretien soient soumis à la commission des travaux publics.

M. le préfet dit que c'est contraire à la loi.

M. Vival demande le renvoi de la question à demain.

M. de Verninac dit que ces crédits sont les mêmes depuis 30 ans et qu'il ne doit rien avoir à y changer.

M. Vival. — C'est précisément parce que ces crédits sont les mêmes depuis 30 ans qu'il serait bon de les revoir. Je persiste à demander l'ajournement de cette question à demain. — Ajourné.

On adopte alors les derniers articles du chapitre 1<sup>er</sup> : dépenses obligatoires.

Au sujet du dernier article, le conseil entend prendre des mesures pour éviter qu'à l'avenir on ne dépasse pas les crédits prévus comme cela s'est produit depuis 1894. Aujourd'hui, en effet, on doit une somme de 6.176.86, somme que l'architecte de Cahors n'aurait pas dû laisser dépenser, puisque les crédits étaient épuisés.

M. Vival croit que la Commission a exagéré la responsabilité de l'architecte, qui souvent n'est même pas consulté par les préfets ou sous-préfets qui sont seuls responsables des dépassements des crédits.

M. de Verninac. — A l'avenir l'architecte sera couvert par la résolution que nous allons voter, et il n'aura qu'à ne pas faire de commandes et à ne pas signer les mémoires qui lui seraient présentés, si les crédits sont épuisés.

En résumé, l'architecte ne sera responsable que des dépenses ordonnées par lui.

La résolution de la Commission est adoptée.

On passe au chapitre II, des dépenses, (propriétés départementales immobilières : 11.450f.

Sur l'article 14, M. Linol demande l'augmentation du crédit de 200 à 300 fr. (gages du concierge de la sous-préfecture de Gourdon). Celui de Figeac a 300 fr.; cette différence ne se justifie pas. — Adopté.

Pendant le vote, M. Cassaignes lève et baisse la main à plusieurs reprises. Il ne se décide pas à être pour ou contre la proposition !...

M. Linol fait de doux reproches à son voisin aussi aimable... qu'indécis.

On vote 800 fr. (chap. V), pour frais d'études de lignes de tramways de Sarlat à Villefranche et Castelnaud à Cahors.

On ajourne ou rejette, faute de fonds, plusieurs demandes de secours.

On discute longuement au sujet de la désaffectation d'une somme de 2.000 fr. inutilisée, qui figure au budget départemental en vue de l'acquisition de certaines parcelles de terrains avoisinant le nouveau palais de justice de Figeac.

M. Vival demande le renvoi à demain. Adopté.

Sur la proposition de M. Vival, on classe le chemin n° 10, commune de Cajarc.

Acte est donné du dépôt de divers rapports de chefs de service, rapports transmis par M. le Préfet.

Au nom de la Commission des travaux publics, M. Cocula donne lecture de plusieurs rapports.

Au nom de la même Commission, M. Delpon propose de donner acte de diverses communications.

Des demandes de subvention formées par plusieurs sociétés, sont renvoyées à la Commission des finances.

M. Duphénieux propose, au nom de la Commission des vœux, d'approuver le vœu de M. Vival ainsi conçu, et de le renvoyer à l'administration compétente :

Le soussigné,

Considérant que sous le ministère Méline la gendarmerie a été détournée de sa destination.

Considérant que, depuis, les gendarmes sont, au moins dans l'arrondissement de Figeac, trop portés à poursuivre les malheureux propriétaires dont les chiens sont dépourvus de collier, les chars non pourvus de plaques, ou les débitants républicains qui, voulant rendre service, les soirs de foires à leurs trop rares clients, ne ferment pas à la minute prescrite leurs débits.

Considérant que, depuis quelque temps, nos campagnes sont de plus en plus traversées chaque jour par de trop nombreux vagabonds que la gendarmerie semble ne jamais voir ;

Emet le vœu que la gendarmerie, reprenant son véritable rôle, veuille bien un peu moins molester nos paisibles cultivateurs et pourchasser un peu plus vivement les vagabonds trop nombreux dans nos campagnes. — VIVAL.

M. Lachière dit qu'il y aurait des termes à modifier. M. le Préfet dit qu'il ne peut aussi s'associer à certaines parties de ce vœu.

M. Lachière ajoute que le rôle du Conseil général n'est pas d'éduquer la gendarmerie, et que ce serait à l'Administration à prendre l'initiative de la réorganisation de la gendarmerie.

On vote : Le vœu est adopté.

Le même rapporteur propose d'adopter les modifications proposées par M. Rey pour la caisse des planteurs et exprime le vœu que le règlement modifié soit imprimé et déposé dans les mairies des communes où on plante du tabac.

M. Vival et M. Malvy disent qu'il serait bon de ne pas voter dès maintenant la modification de M. Rey. Ce dernier prévoit 90 au lieu de 80 0/0 pour les planteurs sinistrés ; or, si cette année la caisse ne peut payer 80 0/0, comment paierait-elle 90 0/0 ? Il conviendrait donc d'attendre qu'il y ait une réserve dans la caisse. On pourrait donc modifier le règlement à partir de 1900 seulement.

M. Rey fournit de nouvelles et très longues explications.

Après une discussion interminable, les conclusions de la Commission sont adoptées.

Sur la proposition de M. Daffas, rapporteur, avis favorable est donné à des communications visant l'établissement du canal des deux-mers, à la décentralisation, au sectionnement des communes d'Espagnac-St-Eulalie et Labathude.

Enfin on renvoie à la Commission compétente un vœu de MM. Boyé et Cocula pour l'agrandissement de la gare Bretenoux-Biars. Séance demain.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 août 1899.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Paul Pourot : Cousine Charlotte. — Louis Enault : Myrto (suite). — Paul Boïhomme : Prisme d'amour (suite). — Capitaine Daurit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-a-beurre (suite). — Alfred Sirven et A. Siéglol : Le dernier des d'Artagnan (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Trilby (suite).

LES  
MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

IV

LA PATACHE

— Si j'en juge par ce qui a été dit à Montereau, le château de Valleroy ne doit pas être fort éloigné de Lorrez...

— Oh ! d'une couple de lieues au plus.  
— Eh bien, puisque nous allons nous fixer pendant quelques temps à Lorrez, qui vous empêche de nous y venir voir ? Vous n'êtes plus que je sache, un étranger pour nous, et des voisins convenables ne doivent pas être bien commun dans ce pays rempli d'embûches et de terreurs.

— Ah ! mademoiselle, vous me rendez bien heureux ! Et si j'étais certain que M. de Noyan ne me vît pas trop avec défaveur...

— Rassurez-vous : tout ce qui me plaît plaira toujours à mon tuteur.

Il n'y a rien de tel comme ces petites filles pour s'avancer parfois. Le marquis répondit à

cette étourderie en pressant sous son bras le bras de Christiane. Les joues de celle-ci devinrent plus blanches que la mousseline de son canezou, agitée violemment par les soubresauts de son petit cœur ; et Gisquette qui marchait à quelques pas derrière elle, eût pu la voir rougir depuis la naissance de son col admirable jusqu'aux tresses de ses merveilleux cheveux blonds.

Mais Gisquette s'occupait bien, en vérité, de sa maîtresse ! Gisquette n'avait point cessé de galoper — dans la rotonde — entre la queue de morue caca dauphin et le spencer raisin de Corinthe du Petit-Clerc, et la culotte jaune, le gilet rouge et l'habit canelle du Grand-Hurlleur ! Hélas ! tout cela s'était évanoui en arrivant à Montereau !

Je ne sais sur quelles banalités roula le reste de la conversation de Christiane et du marquis. On préteud que c'est dans les romans seulement que l'échange des cœurs se fait si vite.

Pourtant lorsque, sur l'avertissement du conducteur, chacun reprit sa place dans la patache, on aurait parié que les deux jeunes gens s'aimaient.

Le soir avait tourné rapidement à la nuit. On s'arrêta un instant à Voulx pour allumer les lanternes. Dans le village, toutes les portes étaient déjà closes. Toutes les fenêtres étaient éteintes. Au-delà de Voulx la route s'aplanit et se boise. Elle cesse de partager une nappe de verdure ponctuée ça et là d'aunies et de cours d'eau et se resserre entre deux futaies, que des coupes lucratives ont éclaircies depuis,

mais, qui, alors, se prolongeaient, pour ainsi dire, jusqu'à Lorrez-le-Bocage, — ainsi que l'indique suffisamment le nom de cette dernière localité.

La fraîcheur s'était levée et semblait avoir engourdi tout le monde. Le conducteur avait enfoncé son bonnet de loutre sur ses oreilles ; le marquis semblait dormir dans son manteau ; on avait tiré les rideaux de cuir, et Christiane, encoqueluchonnée dans une pelisse dont elle avait relevé le capuchon, appuyait son front chargé de sommeil sur l'épaule de Gisquette, laquelle pour se tenir droite n'en ronronnait pas moins avec sonorité.

Vaudrillan avait recommencé son manège d'observation. Tandis qu'il dodelinait la tête de droite à gauche, comme un individu écrasé de fatigue, ses petits yeux perçants fouillaient à des profondeurs extraordinaires l'obscurité de la nuit et l'épaisseur du bois, en même temps que son oreille tendue écoutait avec une attention inquisite tous les bruits, fugitifs et indécis, qui passaient dans le silence. On atteignit ainsi à l'endroit dit les carrefours.

Soudain un taillis s'enflamma sur le côté droit de la route. Un coup de feu retentit et l'un des chevaux de la patache s'éleva foudroyé.

X

EMBUSCADE

Des ombres s'agitaient derrière un rayon d'arbres sur la lisière du bois.

— A moi, dragons, cria Maurice Desgranges en mettant le sabre à la main.

Les dragons dégainèrent.

— Chargez ! commanda le lieutenant. Mais les assaillants ne se laissèrent point aborder. Ils se replièrent en tirillant. Les dragons se perdirent à travers les taillis à leur poursuite. Quand Vaudrillan, qui avait la tête hors de la patache, les eut vus disparaître sous le couvert :

— Imbéciles, s'écria-t-il avec colère. Nous voilà perdus maintenant.

— Qu'est-ce donc ? Que se passe-t-il, demanda le marquis en s'éveillant brusquement.

— Têtebleu ! il se passe que se grand niais d'officier aurait été payé par les Masques de suie pour nous laisser assassiner qu'il n'aurait pas autrement.

— Comment ?

— Et vertuchoux ! ne savez-vous pas qu'au lieu de rester pour nous défendre contre une attaque qui va probablement nous tomber sur le dos, il est entrain de galoper derrière deux ou trois coquins qui vont l'entraîner au diable, tandis que leurs compagnons nous rançonneront ici à bourse que veux-tu !

Vaudrillan n'avait pas achevé que le conducteur piaulait en sautant à bas de son siège :

— Les Masques de suie, sauve qui peut ! Une bande d'une dizaine d'individus venait en effet de s'élaner des massifs qui bordaient le côté gauche de la route et entouraient la patache, le pistolet au poing. Tous avaient la figure couverte d'une épaisse couche de noir, qui en calfeutrait pour ainsi dire les méplats.

(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XVII

L'ENFANT PARLE

Apercevant la jeune femme étendue près de lui, il se jeta sur elle, l'entoura de ses bras et essaya de la soulever. En même temps, d'une voix stridente, qui semblait blesser ses lèvres au passage :

— Viens !... Sauvons-nous !... Emporte-moi ?...

La sœur de Philippe se redressa à son tour, — galvanisée par cette voix. L'innocent poursuivait :

— Fuyons !... Je ne crierai pas !... Descendons par la fenêtre !...

Sa petite main tremblante s'étendit vers Joseph :

— C'est lui !... C'est un des trois !... Ils vont tuer Anthime !...

Anthime !...

Denise s'était levée, — chancelante, — l'enfant attaché à son cou :

— Anthime !... Tu as dit Anthime !...

— Oui ! Anthime, mon ami, avec qui je suis venu de Valincourt...

— De Valincourt !...

L'enfant avait caché sa tête dans le sein de la jeune femme... Tous ses membres grêles palpitaient... Mais il parlait... La peur lui déliait la langue.

— C'était la nuit... Le ciel était en colère... Anthime me portait pour entrer à l'auberge...

La dentelière interrogea — haletante :

— Anthime ?... Anthime Jovard ?... un colporteur, n'est-ce pas ?

— Je ne sais... Il me menait voir maman dans les Vosges...

— Ta mère, comment se nomme-t-elle ?...

— Je ne me souviens plus... J'étais mouillé... Je me suis endormi dans la cuisine...

— Et toi, ton nom ? ton nom, mon cher petit ?...

— Oh ! moi, je me souviens : je m'appelle Georges...

— Georges !...

La jeune femme éleva la frêle créature à la hauteur de ses yeux. Les pleurs l'aveuglaient. Elle était là toute échevelée, toute dévêtue et semblable à une folle répétant :

— Georges !... C'est mon Georges ! la providence me l'a rendu !

D'un brusque revers de main elle s'essuya ses paupières...

— Je veux le voir... Je le reconnais...

Voilà les cheveux si roux, si blonds, que j'embrassais dans le berceau, et le front si vaillant de son père... Seigneur, Seigneur, vous êtes bon !...

Elle remerciait Dieu, elle riait, elle pleurait, elle faisait envie et pitié...

— Je t'aime ! Je t'aime ! Je t'aime ! va, ne crains rien ! Je suis ta mère ! On ne te fera pas de mal !...

Elle couvrait de larmes, elle étouffait de baisers l'innocent, qui, d'instinct, lui rendait ses caresses.

Dans son ivresse, elle oubliait Joseph Arnould.

Le paysan était, d'abord, resté comme foudroyé par l'apparition de l'enfant, par le rapide échange de questions et de réponses entre Denise et celui-ci, et par les exclamations, les sanglots et la joie de la sœur de Philippe.

Puis, son œil de fauve en détresse avait sournoisement parcouru la chambre.

Nous avons dit que sur l'un des panneaux de cette chambre était accrochée une paire de grands pistolets d'argen, ayant appartenu au feu trompette Hattier. Ces pistolets n'étaient pas chargés. Mais leur pommeau de cuivre pouvait remplir l'office de masse ou de maillet.

L'aubergiste se glissa vers le panneau. Ce mouvement attira l'attention de la jeune femme. Elle se retourna, tenant l'enfant serré contre sa poitrine, et, montrant la porte au bandit avec un geste d'impérieuse autorité :

— J'ai retrouvé mon fils. Sortez ! Je vous pardonne.

— Vous me pardonnez, c'est possible, grinça Joseph entre ses dents. Mais je ne pardonne pas, moi, à ce méchant avorton...

Il décrocha un pistolet, et le saisi par le canon...

— Gare là-dessous ! gronda-t-il, livide, hideux de rage...

L'arme pesante tournoyait à son poing, il se ramassa sur lui-même, afin de mieux prendre son élan...

Mais, au moment où il s'enlevait, un grappin de fer s'abattit sur son poignet. Deux bras vigoureux le ceinturèrent. Et il roula sur le parquet, où le maintint un genou posé sur l'estomac...

— Lâche ton joujou, brigand ! commanda une voix tonnante.

Le misérable essaya de résister, l'étau qui enferma son poignet se resserra. Tout le corps de Joseph fut secoué par une convulsion. Un rugissement de douleur s'échappa de sa gorge et ses doigts abandonnèrent l'arme...

Une seconde voix reprit :

— Corbiche ! compliments, Rossignol. Vous avez une paire de tenailles...

— Les tenailles du métier, citoyen ; mais vous-même, vous n'êtes pas un manchot...

— Oui, on est encore vert, Dieu merci ! Puis avec un soupir :

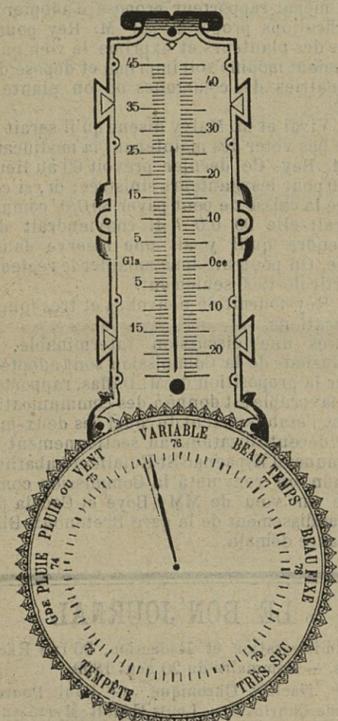
— C'est égal, ce n'est pas ainsi que j'ai arrêté le ci-devant cardinal et le prince de Rochan dans l'affaire du Collier, sous l'ancienne administration...

Puis encore s'adressant à l'aubergiste :

— Fi, monsieur, fi ! continua la voix. De pareils procédés à l'égard d'une dame... Rossignol !

— Citoyen ?

(A suivre.)



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 13.  
Id. maxima de la veille : 30,2  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART  
VALDIGUIÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.